

PERSONNEL EN SURNUMÉRAIRE

ACTIVITÉS

Ce sous-centre regroupe les coûts à l'égard du personnel de l'établissement bénéficiant de mesures de sécurité ou de stabilité d'emploi des activités principales et accessoires et considéré en surnuméraire. Ce dernier correspond à du personnel affecté en excédent de la structure normale d'une équipe de travail.

Seuls les heures travaillées, ainsi que les charges sociales et les salaires correspondants sont présentés au présent sous-centre d'activités. Lorsque le salaire et les charges sociales concernent des heures rémunérées non travaillées comme les congés, ces derniers sont présentés au s-c/a 7905. Également, lorsqu'une personne n'est plus considérée en surnuméraire, les coûts sont présentés dans les autres centres ou sous-centres d'activités concernés.

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Fournitures et autres charges
 - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel imputé à ce sous-centre d'activités
 - . fournitures et charges diverses